

## **Objectif de la FOCAM:**

Permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve

## **Domaines de travail**

- ◇ Accompagnement des pouvoirs publics au renforcement du système pharmaceutique;
- ◇ Accompagnement des pouvoirs publics, des formations sanitaires et des partenaires à la mise en place des mécanismes d'approvisionnement, de distribution et de gestion des médicaments et autres produits de santé, des procédures et des outils d'aide à la décision ;
- ◇ Renforcement des capacités des prestataires à la gestion adéquate des médicaments et autres produits de santé ;
- ◇ Organisation des approvisionnements, du stockage et de la distribution des médicaments essentiels et autres produits de santé aux formations sanitaires pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- ◇ Réalisation d'études, analyses et évaluations sur les questions liées à

## ***Le Congo est-il un désert pharmaceutique ?***

Un désert pharmaceutique est une zone géographique dans laquelle il est très difficile, voire impossible, de trouver une pharmacie. Cette situation traduit une inégalité territoriale dans l'accès aux soins en général et aux médicaments en particulier, préjudiciable pour l'atteinte des objectifs de couverture sanitaire universelle. La notion de désert pharmaceutique renvoie à une double dimension : d'abord spatiale, liée à la couverture pharmaceutique sur le territoire national, dont la conséquence est d'allonger la distance nécessaire pour accéder aux médicaments, retardant ainsi la prise en charge des malades ; puis temporelle, liée à la densité pharmaceutique de la population qui, plus est élevée, plus elle augmente les risques de rupture en médicaments, avec interruption de traitement notamment pour les maladies chroniques.

La principale cause de désert pharmaceutique est l'insuffisance de pharmaciens et leur inégale répartition sur le territoire, car la loi exige la présence d'un pharmacien pour l'ouverture et l'exploitation d'une pharmacie.

Dans un pays comme le Congo où la pharmacie privée, représentée par les officines en milieu urbain et les dépôts pharmaceutiques en milieu rural, constitue la première source d'approvisionnement des ménages en médicaments, l'insuffisance de pharmacies a un impact considérable sur la qualité de la prise en charge des problèmes de santé. En effet, l'absence des pharmacies conduit les populations, à recourir aux médicaments de la rue couramment appelé « Bana manganga », surtout que la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires publiques est faible, avec toutes les conséquences possibles sur leur état de santé.

En se fondant sur l'arrêté n° 26430 déterminant les critères d'implantation des officines pharmaceutiques en République du Congo, l'on est en droit de se demander si la couverture pharmaceutique actuelle peut répondre aux besoins des populations en terme de médicaments. En effet, selon les statistiques du ministère de la santé, 335 pharmacies sont autorisées au Congo, représentant 0,58 pharmacies pour 10 000 habitants et 0,0097 pharmacies pour 10 Km<sup>2</sup>.

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments se propose dans ce numéro d'analyser la couverture pharmaceutique du Congo et estimer les besoins nécessaires pour assurer un accès équitable des populations dans ce contexte particulier de démarrage imminent de l'assurance maladie.

**Dr Ray MANKELE**

*Président de la FOCAM*

## **CONTENU**

Le Congo est-il un désert pharmaceutique ? .....	1
Cartographie pharmaceutique du Congo .....	2
Les métiers de la pharmacie.....	5

## Cartographie pharmaceutique du Congo

L'accès aux médicaments consiste à permettre aux populations de disposer de médicaments dont elles ont besoin, où qu'elles se trouvent, sans que cela ne puisse les appauvrir. Il requiert par conséquent d'assurer leur disponibilité, leur accessibilité tant financière que géographique et leur bon usage.

Au Congo, la disponibilité des médicaments pour les populations est assurée par les 2 secteurs de la santé : le secteur public et le secteur privé. Dans le secteur public, les médicaments sont dispensés dans les formations sanitaires qui disposent toutes d'une pharmacie. Le secteur privé du médicament est constitué d'officines et de dépôts pharmaceutiques, ces derniers étant des unités de vente de médicaments tenues par des non-pharmaciens, autorisées à s'implanter dans des localités dépourvues d'officines. Les officines sont essentiellement concentrées à Brazzaville et Pointe Noire, les 2 principales villes du pays, alors que les dépôts sont présents dans les autres localités, qu'elles soient urbaines ou rurales. Profitant de la faiblesse du système règlementaire, de nombreux dépôts sont ouverts sans autorisation, réduisant ainsi la marge entre le secteur formel et le secteur informel, communément appelé « Bana manganga ».

Selon une étude réalisée par l'OMS en 2016<sup>1</sup>, le secteur privé est le premier recours des ménages pour leur besoin en médicaments principalement à Brazzaville et Pointe-Noire (44,4% et 71,43%) suivi des « Bana manganga » (40,7% et 14,3%) ; les formations sanitaires publiques ne venant qu'après, avec respectivement 11,1% et 14,3%. C'est pourquoi, l'amélioration de l'accès des populations aux médicaments devrait tenir compte de la disponibilité des structures pharmaceutiques et de leur répartition sur le territoire.

<sup>1</sup> OMS: Etude sur la consommation des antibiotiques au Congo. 2016

La Fondation congolaise pour l'accès aux médicaments a analysé les statistiques du ministère de la santé sur les autorisations d'implantation des officines et dépôts pharmaceutiques, lui permettant de dresser une cartographie pharmaceutique basée sur la couverture territoriale en pharmacie d'une part et d'autre part, sur la densité pharmaceutique par rapport à la population.

### 1. Couverture en pharmacies privées

Selon les statistiques du ministère de la santé, le Congo compte 335 pharmacies réparties dans les 12 départements (Tableau I). Les officines sont essentiellement présentes à Brazzaville, Pointe-Noire, Nkayi et Mouyondzi (dans la Bouenza) et Dolisie (dans le Niari)

Brazzaville et Pointe- Noire qui constituent les 2 plus grandes villes du pays, avec plus de 65% de la population, renferment 74% des pharmacies.

Le département sanitaire de Brazzaville compte ainsi 163 officines dont 120 ouvertes le jour et 43 ouvertes la nuit (une spécificité pour Brazzaville qui dispose de 2 régimes de fonctionnement des pharmacies), réparties dans les 9 districts sanitaires (Tableau II).

Le département de Pointe-Noire compte 85 officines réparties dans les 6 districts sanitaires (Tableau III).

Les 10 autres départements disposent de 87 pharmacies (officines et dépôts pharmaceutiques), nombre susceptible de réajustement en raison de la présence de nombreux autres dépôts non autorisés notamment en milieu rural.

Tableau I : Répartition des pharmacies par département sanitaire

	Brazzaville	Pointe-Noire	Bouenza	Niari	Lekoumou	Kouilou	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette	Sangha	Likouala	Congo
Nombre de pharmacies privées	163	85	23	13	4	3	12	8	13	2	7	2	335

Tableau II : Répartition des officines de Brazzaville par district sanitaire

	Makelekele	Bacongo	Poto-Poto	Moungali	Ouenzé	Talanguai	Mfilou	Madibou	Djiri	Brazzaville
Nombre d'officines de jour	13	13	17	20	15	14	8	5	15	120
Nombre d'officines de nuit	4	4	5	8	6	10	4	1	1	43
Nombre total d'officines	17	17	22	28	21	24	12	6	16	163

Tableau III : Répartition des officines de Pointe-Noire par district sanitaire

	Lumumba	Mvoumvou	Tié-tié	Loandjili	Mongo Mpoukou	Ngoyo	Pointe-Noire
Nombre d'officines	30	14	16	10	9	6	85

La couverture géographique nationale en pharmacies est ainsi estimée à 0,0097 pharmacies pour 10 km<sup>2</sup> alors que la norme nationale est de 12,7 pharmacies pour 10 km<sup>2</sup>, soit une distance minimum de 500 mètres entre 2 pharmacies.

A Brazzaville, la couverture pharmaceutique est de 10,24 pharmacies pour 10 km<sup>2</sup>. Cette couverture globale relativement bonne, cache d'énormes disparités avec 4 districts sanitaires plus que saturés en officines (Ouenzé : 166%, Poto-Poto : 144%, Bacongo : 139% et Moungali : 110%) et 3, totalement dépourvues (Madibou : 5,9%, Mfilou : 7% et Djiri : 14,1%) (Figure 1)

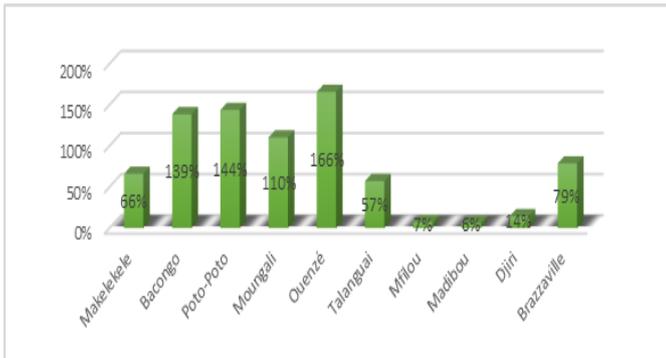


Figure 1 : Couverture en officines du département de Brazzaville

A Pointe-Noire, la couverture pharmaceutique est de 3,5 pharmacies pour 10 km<sup>2</sup>, essentiellement concentrées dans 2 districts sanitaires, celui de Mvumvou dont la couverture est largement supérieure à la norme (213,3%) et celui de Lumumba (84,3%). Dans les 4 autres districts, les couvertures n'atteignent pas les 25% avec même 6,7% à Ngoyo (Figure 2).

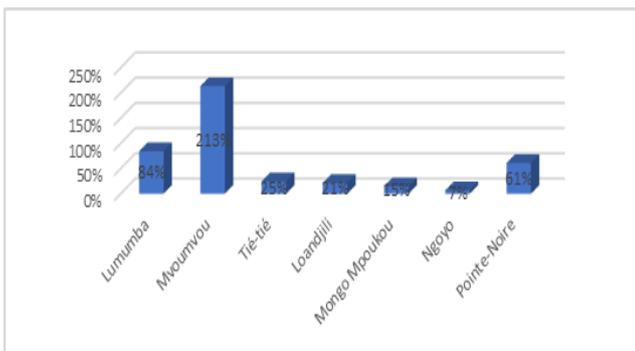


Figure 2 : Couverture en officines du département de Pointe-Noire

En comparant avec quelques autres pays africains<sup>2</sup>, il sied de constater que le Congo a la deuxième couverture pharmaceutique la plus élevée, après le Cameroun. Par contre cette couverture est faible par rapport à celle des pays de l'Afrique de l'Ouest (Figure 3).

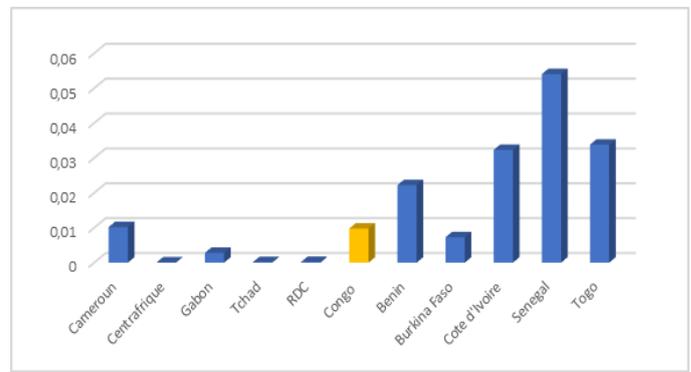


Figure 3 : Couverture en officines de quelques pays d'Afrique

### 3. Densité pharmaceutique

La densité pharmaceutique est le nombre de pharmacies pour une population donnée. Elle peut se traduire également par le ratio population-pharmacie.

La densité pharmaceutique du Congo est de 5,87 pharmacies pour 100 000 habitants alors que la norme nationale est de 10 pour 100 000 habitants.

A Brazzaville, elle est de 5,77 pour 100 000 habitants, réparties de façon inégale entre les différents districts sanitaires, la plus forte densité étant à Poto-Poto (12,08 pour 100 000 hab.) et la plus faible à Madibou (2,64 pour 100 000 hab.).

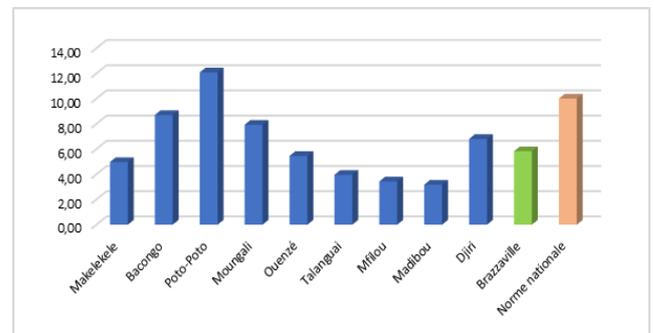


Figure 4 : Densité pharmaceutique du département de Brazzaville

La densité pharmaceutique à Pointe-Noire est plus forte avec 7,34 pharmacies pour 100 000 habitants, mais avec de plus fortes disparités. Lumumba (17,99 pour 100 000 hab.) et Mvumvou (10,64 pour 100 000 hab.) ont des densités supérieures à la norme nationale alors que les 4 autres districts oscillent entre 3,4 et 6,3 pour 100 000 hab.

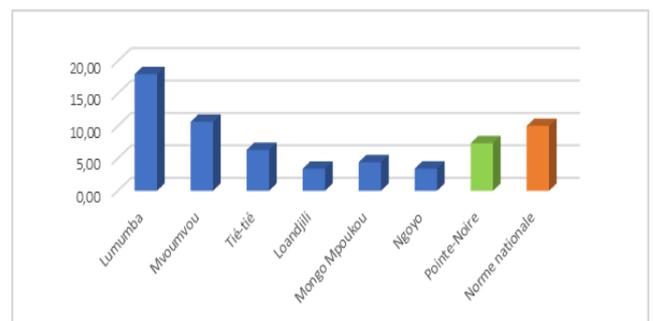


Figure 5 : Densité pharmaceutique du département de Pointe-Noire

<sup>2</sup><https://www.ciopf.org/>

Comparativement à d'autres pays de la région africaine, le Congo à l'une des meilleures densités pharmaceutiques, n'étant dépassé que par le Sénégal (7,18 pour 100 000 hab).

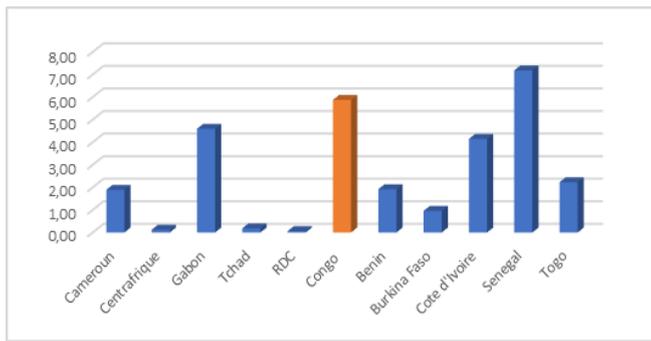


Figure 6 : Densités pharmaceutiques de quelques pays d'Afrique

### 3. Besoins nationaux en pharmacies

Sur la base de données ci-dessus, le Congo peut être considéré comme un désert pharmaceutique, la couverture en pharmacies privées ne représentant que 1,24% des besoins nationaux, avec une cible pour tout le territoire estimée à 26 930 officines et dépôts pharmaceutiques.

Etant donné que le Congo est un pays à faible densité (15,45 habitants par km<sup>2</sup>), l'implantation des pharmacies serait plus rationnelle en tenant compte de la population de couverture. De ce fait les besoins nationaux en pharmacies devraient être estimés à 523 officines et dépôts pharmaceutiques pour les 5 227 541 habitants. La disponibilité actuelle ne représente donc que 55,83% des besoins comme le montre la figure 7, variable en fonction du département, les moins nantis étant la Likouala (11,11%), le Pool (22,64%) et le Kouilou (33,33%).

Pour assurer un accès équitable des populations aux médicaments, le pays devrait se doter de 235 pharmacies supplémentaires, réparties dans les 12 départements comme l'illustre le tableau IV ci-dessous.

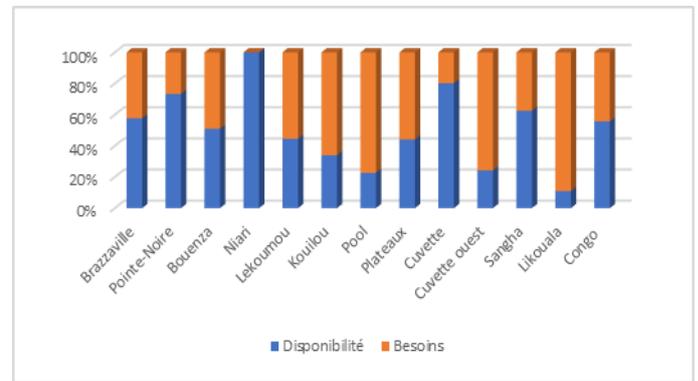


Figure 7 : Disponibilité du Congo en pharmacies

Le Département du Niari est le seul qui couvre déjà ses besoins en pharmacies, bien qu'il s'agisse essentiellement de dépôts pharmaceutiques.

Le Département de Brazzaville a encore besoin de 91 officines pour couvrir tous ses besoins en pharmacies, mais celles-ci devant être équitablement réparties dans les 9 districts sanitaires comme le montre le tableau V.

Ainsi, le district sanitaire de Poto-Poto ne devrait plus faire l'objet d'implantation d'officine, des efforts plus conséquents devant être orientés vers les districts de Madibou, Talangai et Mfilou.

Les 43 pharmacies de nuits, qui ne sont pas pris en compte dans cette couverture car étant toutes implantées dans des aires déjà couvertes par des pharmacies de jour, pourraient contribuer à l'amélioration de la disponibilité en pharmacies en intégrant le régime journalier de fonctionnement.

Pointe-Noire pour sa part, a encore besoin de 31 officines pour assurer une couverture suffisante. Ces pharmacies seraient réparties comme indiqué dans le tableau VI.

Les districts de Lumumba et Mvouvou suffisamment nantis ne devraient donc plus bénéficier d'implantation d'officine, les efforts devant être ici aussi, orientés vers les districts de Loandjili, Ngoyo et Mongo-Mpoukou.

Tableau IV : Besoins nationaux en pharmacies

	Brazzaville	Pointe-Noire	Bouenza	Niari	Lekoumou	Kouilou	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette ouest	Sangha	Likouala	Congo
Superficie	326,4	240	12 265	25 940	20 950	13 500	33 955	38 400	48 250	27 200	55 800	66 044	342 870
Population	2 078 040	1 158 331	451 042	111 674	89 857	88 254	529 649	181 235	161 983	82 491	112 003	182 982	5 227 541
Besoin en pharmacie	208	116	45	11	9	9	53	18	16	8	11	18	523
Disponibilité	120	85	23	13	4	3	12	8	13	2	7	2	292
Gap	91	31	22	0	5	6	41	10	3	6	4	16	235

Tableau V : Besoins en pharmacies du département de Brazzaville

	Makelekele	Bacongo	Poto-Poto	Moungali	Ouenzé	Talangai	Mfilou	Madibou	Djiri
Superficie	15,53	7,4	9,32	14,28	7,13	19,33	90,16	80,45	83,46
Population	261 814	149 465	140 752	252 410	275 322	354 527	233 546	189 592	220 612
Besoin en pharmacie	26	15	14	25	28	35	23	19	22
Disponibilité	13	13	17	20	15	14	8	5	15
Gap	13	2	0	5	13	21	15	14	7

Tableau VI : Besoins en pharmacies du département de Pointe-Noire

	Lumumba	Mvouvou	Tié-tié	Loandjili	Mongo Mpoukou	Ngoyo
Superficie (Km2)	28,012	5,166	51,248	36,738	48,48	70,309
Population	166 741	131 559	253 727	293 830	204 122	175 944
Besoin en pharmacie	17	13	25	29	20	18
Nombre d'officine	30	14	16	10	9	6
Gap	0	0	9	19	11	12

Au terme de cette analyse, la cartographie pharmaceutique du Congo se présenterait ainsi :

- Zone désertique (moins de 10%) : aucun département ni district sanitaire.
- Zone à accès pharmaceutique faible (10-30%) : départements de la Likouala, du Pool, de la Cuvette ouest, et district de Madibou.
- Zone à accès pharmaceutique moyen (30-60%) : départements du Kouilou, des Plateaux, de la Lekoumou, de la Bouenza, de Brazzaville et districts de Makélé-kélé, Ouenzé, Talangai, Mfilou, Loandjili, Mongo-Mpoukou, Ngoyo.
- Zone à accès pharmaceutique bon (60-80%) : départements de la Sangha, de Pointe-Noire et districts de Moungali, Djiri, Tié-Tié.
- Zone à accès pharmaceutique très bon (80 – 100%) : département de la Cuvette et district de Bacongo.

- Zone saturée (plus de 100%) : département du Niari et districts de Poto-Poto, Lumumba, Mvouvou .

Pour permettre aux populations d'accéder équitablement aux médicaments et lutter contre la propagation du phénomène de médicaments de la rue, la FOCAM, recommande :

- La définition d'une carte pharmaceutique, permettant d'orienter les implantations en officines et dépôts pharmaceutiques sur le territoire national ;
- Le renforcement de la formation des pharmaciens à l'instar de ce qui est fait pour les médecins;
- La promotion de l'implantation des pharmacies dans les districts sanitaires les moins pourvus notamment par la mise en place de mesures incitatives pour les pharmaciens ;
- La mise en place des approches innovantes permettant aux populations des districts défavorisés d'accéder aux médicaments, telles que « la pharmacie mobile ».

## Les métiers de la pharmacie

Le mois d'avril marque le début du 3<sup>e</sup> et dernier trimestre de l'année scolaire. Pour les parents et élèves en classe de terminale, c'est le moment propice pour le choix des études universitaires et donc de l'orientation vers un futur métier. Pour contribuer à l'information de ces parents et élèves, la Fondation Congolaise de l'Accès aux Médicaments présente dans ce numéro, les différentes facettes d'un métier souvent apprécié mais peu connu dans sa diversité : le métier de pharmacien.

Le pharmacien est généralement connu comme l'agent de

santé en charge de la gestion des médicaments dans un établissement de soin ou une pharmacie. Cette interprétation simpliste a conduit à appeler « Pharmacien », toute personne qui se livre à la vente des médicaments. En réalité, la pharmacie est un secteur bien plus vaste, composé de sous-domaines distincts expliquant la diversité des métiers liés au domaine pharmaceutique. Il s'agit essentiellement de :

- l'officine;
- la biologie ;

- l'hôpital ;
- la distribution en gros ;
- l'industrie;
- la réglementation;
- l'humanitaire.

Chacun de ces domaines s'occupe d'un aspect précis du secteur de la pharmacie. Les métiers de la pharmacie diffèrent ainsi en fonction des missions que chaque domaine doit remplir pour assurer un accès constant aux produits de santé et continuer de faire évoluer la pratique.

## 1. Les études de pharmacie

Pour se lancer dans les études de pharmacie, il est souhaitable pour le jeune élève, d'avoir fait une série scientifique (Physique-Chimie, Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre). Cela lui donnera des prérequis nécessaires à la bonne poursuite de ses études dans une faculté de pharmacie. Mais, certains élèves de séries non scientifiques, provenant de lycées d'enseignement générale, ont pu terminer brillamment leurs études de pharmacie.

Les études de pharmacie durent en moyenne 6 années, constituées de cours théoriques, de travaux pratiques et de stages. En fonction de la faculté fréquentée, les étudiants peuvent dès la 4<sup>e</sup> année, faire le choix entre trois parcours que sont l'officine, l'industrie et la biologie.

Ces études sont sanctionnées par la rédaction d'une thèse d'exercice permettant d'obtenir le diplôme d'État de Docteur en pharmacie.

Le Congo ne possède pas de faculté de pharmacie, l'ambition exprimée à la création de l'Institut national des sciences de la santé (INSSA) devenue Faculté des sciences de la santé, n'ayant jamais été concrétisée. Les pharmaciens en exercice ont tous été formés à l'étranger, en Afrique et au delà.

## 2. Les différents types de pharmaciens

### 2.1. Le pharmacien d'officine

Le métier de pharmacien d'officine est choisi par une majorité d'étudiants. C'est ce pharmacien qui est considéré comme le spécialiste du médicament et des produits de santé, car plus visible. Il joue le rôle de relai pour délivrer des médicaments prescrits par le médecin, mais aussi des médicaments sans ordonnance ainsi que d'autres produits de santé ou encore, de bien-être C'est un réel acteur de santé de proximité pour la population. Son rôle d'information, de conseil et de prévention médicale est très important.

Il exerce dans une officine de pharmacie qui est le lieu où il est possible d'acheter des médicaments et des produits de

santé et qui est plus communément et plus simplement appelé « la pharmacie ».

Au sein d'une officine de pharmacie, on peut trouver :

- le pharmacien titulaire : il est le propriétaire de la pharmacie d'officine ;
- le pharmacien adjoint : il assiste le pharmacien titulaire dans ses tâches ;
- le préparateur en pharmacie : il n'est pas pharmacien mais assiste le pharmacien titulaire dans la préparation et la délivrance des médicaments au public.

Le diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie suffit pour devenir pharmacien d'officine.

### 2.2. Le pharmacien biologiste

Les professions en biologie médicale sont mixtes et s'adressent autant aux pharmaciens qu'aux médecins. Le métier de pharmacien biologiste, aussi connu sous le nom de biologiste médical, permet d'accompagner les médecins et les patients dans la recherche du diagnostic. Grâce aux analyses réalisées sur des substances biologiques (sang, urine, tissus, cellules...), le pharmacien biologiste est amené à confirmer ou infirmer les hypothèses d'un médecin.

Ainsi, le biologiste médical contribue au diagnostic des maladies, au contrôle des prescriptions, au suivi des malades et à la surveillance des traitements.

Le biologiste médical travaille dans un laboratoire de biologie médicale public rattaché à un établissement de santé ou dans un laboratoire d'analyse de biologie médicale (LABM) privé.

Pour devenir biologiste médical, il est nécessaire d'obtenir un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie ou en médecine ainsi que des spécialités de biologie médicale.

### 2.3. Le pharmacien hospitalier

Le pharmacien hospitalier est celui qui gère les achats, l'approvisionnement, la détention et la gestion des produits de santé au sein d'un établissement hospitalier. Il dispense ces produits de santé aux patients hospitalisés ou ambulatoires (analyse des prescriptions avec intervention pharmaceutique si besoin, préparation éventuelle des doses à administrer, délivrance, conseils de bon usage). Il mène des actions de pharmacie clinique telles que les bilans de médication, la conciliation médicamenteuse à l'entrée et à la sortie des patients.

Il réalise des préparations magistrales, hospitalières et officinales (médicaments à usage pédiatrique, anticancéreux, radiopharmaceutiques, nutrition parentérale, médicaments

de thérapie innovante...) ou pour la recherche biomédicale. Il a par ailleurs pour mission d'assurer la traçabilité de certains médicaments et dispositifs médicaux implantables, de participer aux actions de pharmacovigilance, de matériovigilance et autres vigilances sanitaires. Il gère aussi la stérilisation des dispositifs médicaux. et assure la sécurisation du circuit du médicament à travers des actions qualité et la gestion des risques.

Pour devenir pharmacien hospitalier, il est nécessaire d'obtenir un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie avec une spécialité en pharmacie hospitalière.

#### **2.4. Le pharmacien grossiste**

Moins connu du grand public, le pharmacien grossiste encore appelé pharmacien de la distribution joue un rôle primordial dans la chaîne pharmaceutique. Il assure la disponibilité et l'acheminement des médicaments partout sur le territoire, en flux continu. Il gère les stocks, veille à la qualité du circuit de distribution et à la sécurité des médicaments et dispositifs médicaux. Il est donc responsable de la fourniture des médicaments et produits de santé aux établissements de santé ainsi qu'aux officines de pharmacie.

Le pharmacien de la distribution travaille dans :

- des établissements grossistes répartiteurs qui livrent les médicaments autres que ceux destinés à être expérimentés sur l'homme en vue de leur distribution en gros;
- des ONG qui livrent dans un but humanitaire, des médicaments et produits expérimentaux.

Ces entreprises chargées de la distribution pharmaceutique doivent être gérées par un pharmacien responsable qui aura pour rôle de faire respecter les dispositions relatives au secteur. Il peut être assisté de pharmaciens délégués.

Pour exercer le métier pharmacien de la distribution ou pharmacien grossiste, il est nécessaire de disposer d'un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et d'une spécialisation dans la distribution pharmaceutique.

#### **2.5. Le pharmacien industriel**

C'est le pharmacien qui se consacre à la mise au point et la fabrication des médicaments et autres produits de santé et de bien-être. Il est garant des bonnes pratiques de fabrication. Il est le responsable de la production, gère l'achat et le contrôle des matières premières et définit les procédures de fabrication (dosages, pesées, contrôles, règles d'hygiène).

Pour devenir pharmacien industriel, il est nécessaire de disposer d'un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie. En parallèle, une formation en recherche ou développement clinique

est fortement recommandée.

#### **2.6. Le pharmacien inspecteur de santé publique**

C'est le pharmacien qui s'occupe de la réglementation pharmaceutique. Il participe à la conception de la politique de santé publique et à la mise en œuvre, l'exécution et le contrôle de cette politique. Il contrôle l'application des lois et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale et aux médicaments vétérinaires. Il contribue à l'organisation du système sanitaire et à la promotion de la santé.

Il procède à l'inspection des établissements pharmaceutiques, des lieux de détention de médicaments par les médecins et par les personnes physiques et morales, dans les conditions prévues par la loi.

Le pharmacien inspecteur travaille au sein du ministère de la santé, dans les organes de réglementation et dans les organismes internationaux.

Pour parvenir à ce métier, il faut disposer d'un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et d'une spécialisation dans le domaine réglementaire ou une forte expérience.

#### **2.7. Le pharmacien humanitaire**

Il s'agit d'un nouveau métier qui s'ouvre aux pharmaciens. Le pharmacien humanitaire participe aux missions de santé publique notamment l'évaluation des politiques de santé des pays en difficultés, l'amélioration de l'accessibilité aux soins, la formation des cadres pharmaceutiques ou encore l'approvisionnement des structures d'urgences.

Ces pharmaciens sont de plus en plus recherchés par les ONG et les missions humanitaires.

En plus du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie, il est recommandé aux pharmaciens voulant se spécialiser dans ce secteur d'effectuer une formation spécifique dans les domaines de l'humanitaire.

### **3. Les conditions d'exercice de la pharmacie au Congo**

Pour exercer la pharmacie au Congo, il faut être :

- titulaire d'un diplôme de Docteur en pharmacie ou de Pharmacien, délivré par une faculté de pharmacie nationale ou par une faculté de pharmacie étrangère reconnue par l'Etat congolais ;
- de nationalité congolaise ou ressortissant d'un Etat ayant une convention de réciprocité avec la République du Congo;

- inscrit à un des tableaux de l'Ordre national des pharmaciens;
- détenteur d'une autorisation du Ministre en charge de la santé après avis du conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

**En bref :**

Le pharmacien est un scientifique de haut niveau, titulaire d'un Bac + 6 au moins, lui conférant le titre de Docteur, qui a sa place dans l'administration, à l'hôpital, dans la distribution, à l'officine, dans l'industrie, la recherche, la biologie médicale, l'humanitaire et les organisations internationales. Il a la possibilité d'exercer dans le public ou le privé, avec le statut de salarié ou de libéral.

Pour plus d'informations :

*<https://www.pod.fr>*

*[Accesauxmedicaments@gmail.com](mailto:Accesauxmedicaments@gmail.com)*